CEMÉA
L'ÉLAN FORMATION

JE PUBLIE

Une activité pour apprendre à gérer vos publications et votre e-réputation sur les réseaux sociaux numériques

Soutenu par
MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CC BY NC ND

Septembre 2024

JE PUBLIE

Avec l'activité ***Je publie***, nous exerçons notre regard critique sur les images et les messages de toutes natures que nous publions et partageons sur les réseaux sociaux numériques.

La détermination des responsabilités lors d'une publication sur Internet, et en particulier sur les réseaux sociaux numériques, est un exercice complexe, d'autant que les applications connectées développent des usages facilitant toujours plus la diffusion immédiate de contenus, toujours plus vite, toujours « gratuits », en apparence.

Lorsque nous publions ou lisons des contenus sur les réseaux sociaux numériques, il n'est pas toujours facile de discerner ce qui relève de la liberté d'expression, dans quels cas s'appliquent les divers textes de loi, les limites entre la vie privée et la vie publique, ou encore d'identifier les messages dont les intentions sont malveillantes et peuvent échapper à notre vigilance.

Questionner le sens des images que l'on publie fait partie des principaux enjeux d'une éducation aux médias et à l'information.

Il s'agit d'éduquer le futur citoyen dans une société numérique où la communication par l'image est dominante, facilitée par les applications instantanées et les images générées par l'Intelligence Artificielle.

Cette activité permet de faciliter les échanges sur les enjeux de la publication des images sur les réseaux sociaux, dans un cadre scolaire, collèges, lycées, CFA, dans le cadre d'un atelier d'éducation aux médias et à l'information avec des jeunes (Centres sociaux, MJC, établissements PJJ...) ou avec des parents (Association de parents d'élèves, centres d'actions sociales, etc).

« Cultivons une présence numérique positive et devenons des utilisateurs d'outils connectés éclairés et responsables. »

Soutenu par

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien du ministère de la Culture

et de la Région Normandie

RÉGION NORMANDIE

Dossier réalisé par le Pôle Médias, Numérique, Éducation Critique et Engagement Citoyen de l'association nationale des Ceméa.

Coordination : François Laboulais

Conception / rédaction : Cedric Marcelin, Léo Jarossay, Aline Monfort, Simon Dubuc et Ludivine Guesdon.

Avec la contribution de : Sophia Hamadi de l'association *Savoir Devenir*.

Photographies : Ceméa – pixabay.com

Ceméa France

Association nationale

24, rue Marc Seguin - 75883 Paris cedex 18

http://www.cemea.asso.fr

CEMÉA L'ÉLAN FORMATION

YAKAMEDIA.FR
LA MÉDIATHÈQUE ÉDUC'ACTIVE DES CEMÉA

Découvrez d'autres ressources éducatives sur les réseaux sociaux sur YAKAMEDIA

https://yakamedia.cemea.asso.fr/univers/agir/activites-autour-des-medias-et-du-numerique

Principes de l'activité et déroulement

L'activité « JE PUBLIE » invite les jeunes à construire un argumentaire sur le sens les images et les messages qu'ils publient ou qu'ils partagent sur le net, en particulier sur les réseaux sociaux numériques.

Supports de l'activité

- **Un jeu de 60 images** (les images sont à imprimer et à découper, p. 25 à 36)

Les participants ont à disposition des images illustrant des situations très variées que l'on peut rencontrer sur Internet (vie quotidienne, vie sociale et politique, informations, publicités, etc), classées en 3 catégories :

 Images consultées sur Internet  Images et messages reçus  Images prises avec mon smartphone

- **Un plateau de publication** (Le plateau est à imprimer au format A3 – Un par équipe, p.37).
- **Un guide d'accompagnement** pour les encadrant.es de l'activité (p. 4 à 7)

Ce guide propose des compléments d'information et d'analyse des 60 images pour faciliter les échanges avec les participants et contribuer au développement de leur esprit critique.

Organisation et consignes

Choix des images

Le nombre et le choix des images sont décidés en fonction de la durée de l'activité et du sujet que l'intervenant·e souhaite travailler avec le public (la protection des données, le respect de la vie privée, les relations entre filles / garçons, les différents droits liés à Internet, etc.).

Lors d'une séance menée dans un cadre scolaire, le choix se fait en concertation avec les enseignants.

Dans le cadre du dispositif Éducation aux écrans de la Région Normandie, le choix des images est fonction des parcours pédagogiques thématiques proposés par les Ceméa et choisis par les enseignants des lycées, MFR et Centres d'apprentissage.

Les parcours thématiques sont : Informations et démocratie, Impact environnemental et économique, Egalité femme-homme, et Inclusion et discrimination.

Les participants forment 3 ou 4 équipes

Chaque équipe doit décider de l'utilisation des images proposées, en questionnant pour chacune d'elle :

- Le contexte de diffusion en ligne (Les CGU des plateformes, l'application du droit de l'image...),
- L'origine (D'où vient l'image, quelle est sa source ? qui est l'auteur ? Le lieu et la date de diffusion ?),
- Les informations liées à l'image (Y a-t-il des droits de diffusion indiqués, une autorisation demandée ? ...),
- La nature des messages (exposition de la vie quotidienne, de la vie privée et intime, provocation, manipulation de l'opinion, info ou infox, publicité, valorisation, communication...).

L'utilisation d'une image est symbolisée par le dépôt de celle-ci sur une des cases du plateau. Les groupes auront au préalable échangé entre eux leurs points de vue et argumenté leur choix avant toute action.

- Je publie (Ce qui peut être : diffuser une image, commenter, liker, répondre à une sollicitation...).
- Je ne publie pas (Ce qui peut être : ignorer ou supprimer l'image ou le message).
- Je signale (Ce qui peut être : signaler un contenu sur un site spécialisé, avertir l'auteur, utiliser la fonction « Signaler » des réseaux sociaux).
- Je sauvegarde (Ce qui concerne toutes les images, prises avec mon smartphone ou téléchargées.

Mutualisation et argumentaires

Quand les équipes ont terminé, l'intervenant·e reprend une à une les images sélectionnées et demande aux équipes d'argumenter leur choix. Ce temps est animé en grand groupe par l'intervenant·e. Il·elle s'appuye sur les commentaires des images proposés pages 8 à 22.

Sélectionnez vos images et leurs contenus pour animer votre séance

Selon les objectifs de votre séance, vous pouvez sélectionner les images et leurs contenus qui orienteront la réflexion des participants vers les sujets et thématiques que vous souhaitez aborder.

Choix 1 - Suggestions d'images en lien avec des grands enjeux de société

Information et démocratie

Ces contenus permettent d'aborder l'information, les infox, la désinformation, les rumeurs ou les théories complotistes.

→ Images : 15 - 17 - 21 - 23 - 25 - 27 - 28 - 32 - 35 - 36 - 37 - 38 - 48

Impact environnemental et économique

Ces contenus permettent d'aborder la surconsommation des écrans, les enjeux écologiques, le recyclage, etc.

→ Images : 16 - 37 - 38 - 48 - 54 - 57 - 58

Egalité femme-homme (égalité de genre)

Ces contenus permettent d'aborder les stéréotypes genrés, les messages et comportements sexistes, l'égalitarisme.

→ Images : 6 - 13 - 19 - 23 - 34 - 40 - 44 - 45 - 51 - 52

Inclusion et discrimination

Ces contenus permettent d'aborder les discriminations selon les critères et les situations définis par la loi : sexe, âge, handicap, origine... accès à un emploi, un service, un logement...

→ Images : 3 - 4 - 7 - 18 - 19 - 20 - 21 - 23 - 25 - 27 - 28 - 33 - 37 - 40 - 55 - 59 - 60

Choix 2 - Suggestions d'images en lien avec des sujets précis

Protection des données

Cette série d'images questionne l'utilisation des données personnelles, en particulier les informations collectées par les sites web et applications.

→ Images : 5 - 11 - 12 -16 - 22 - 24

Traces numériques (Savoir Devenir)

https://www.youtube.com/watch?v=P-3LYICRioQ&list=PL18r1t3c-wPUIdR0sWpsUREIyIAMhWSAN&index=5

Comprendre le RGPD

https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd

Données personnelles : quand le numérique nous transforme en produit

https://www.youtube.com/watch?v=uCgzD_bb3qA&list=PL43OynbWaTMKMUZgng2LtvMKW3KRzZn6o&index=5

Une série documentaire consacrée à la vie privée et à l'économie du Web

https://donottrack-doc.com/fr/intro/

E-reputation

Cette série d'images questionne la réputation en ligne, ou comment les traces numériques peuvent avoir un effet positif ou négatif, sur l'image de soi.

→ Images : 1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 22 - 26 - 30 - 31 - 32 - 40 - 44 - 45 - 46 - 50 - 51- 52 - 53 - 59 -60

L'e-réputation en question

https://www.cnil.fr/fr/nos-conseils-pour-mieux-maitriser-votre-reputation-en-ligne

Exposition Réseaux Sociaux, où en êtes-vous ?

https://yakamedia.cemea.asso.fr/univers/comprendre/comp-medias-et-numeriques/reseaux-sociaux-ou-en-etes-vous-testez-et-approfondissez-vos-connaissances

Infox / arnaques / complotisme

Cette série d'images propose quelques contenus trompeurs se rattachant à des infox, des arnaques ou du complotisme...

→ Images : 11 - 12 - 15 - 16 - 17 - 21 - 22 - 23 - 25 - 27 - 28 - 35 - 36 - 37

Signalement des contenus illicites

https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/

Site web de recherche d'image par le contenu

https://www.tineye.com/

Signaler pour agir, CNIL

https://www.cnil.fr/fr/spam-phishing-arnaques-signaler-pour-agir

Vrai ou faux ?

https://www.francetvinfo.fr/vrai-ou-fake/
https://factuel.afp.com/
https://observers.france24.com/fr/tag/intox

C'est quoi la théorie du complot ?

https://www.youtube.com/watch?v=fA6iiY5jmkY&list=PLYI343c5wBgbkZHiYTRIGK6tIRo_qXdk7&index=15

Infox (Savoir Devenir)

https://www.youtube.com/watch?v=iHStw8yY_PU&list=PL18r1t3c-wPUIdR0sWpsUREIyIAMhWSAN&index=1

Cyberharcèlement / intimité / vie privée

Cette série d'images propose des contenus pouvant être associés à des cas de cyberharcèlement ou liés à l'exposition de l'intimité en ligne, et des contenus pouvant constituer une atteinte à la vie privée.

→ Images : 3 - 4 - 6 - 10 - 13 - 24 - 40 - 44 - 45 - 50 - 51 - 52 - 53 - 59 - 60

Le cyberharcèlement

https://education.francetv.fr/matiere/actualite/premiere/video/le-harcelement-en-ligne

Harcèlement, que faire ?

https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/faire-face-au-cyberharcelement/

Protéger sa vie privée

https://www.cnil.fr

Propos à caractère injurieux / provocation

Cette série d'images propose des contenus punissables par la loi.

→ Images : 2 - 3 - 4 - 6 - 21 - 23 - 33 - 27

L'injure privée ou publique

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32077

Discours de haine (Savoir Devenir)

https://www.youtube.com/watch?v=MFmY3pG0abI

Seriously

https://www.seriously.ong/

Droit à l'image / propriété intellectuelle / licences

Cette série propose quelques cas associés au droit à l'image, à la propriété intellectuelle ou aux licences Creative Commons.

→ Images : 1 - 8 - 10 - 14 - 19 - 29 - 30 - 41 - 42 - 43 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 55 - 59

C'est quoi le droit à l'image ?
https://education.francetv.fr/matiere/education-aux-medias/ce2/video/c-est-quoi-le-droit-a-l-image

Les licences Creative Commons
https://fr.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons

Sites d'images libres
https://pixabay.com/fr/

Comprendre Hadopi
https://vimeo.com/250254474
https://www.hadopi.fr/

Valorisation, présence numérique positive
Cette série propose des images permettant d'évoquer une présence numérique positive.
→ Images : 1 - 7 - 19 - 46 - 48 - 49

Une représentation positive de soi à l'ère du numérique
https://www.jeunesetmedias.ch/blog/detail/une-representation-positive-de-soi-a-lere-du-numerique

Quelques sites de référence

Éducation aux écrans
http://educationauxecrans.fr/

Site d'éducation et de sensibilisation aux bons usages de l'Internet par les mineurs
http://www.internetsanscrainte.fr/

Portail Internet Responsable, Ministère de l'éducation nationale
https://eduscol.education.fr/3481/ressources-pour-des-usages-responsables-sur-internet

Commission nationale de l'informatique et des libertés
https://www.cnil.fr/fr

La médiathèque éduc'active des Ceméa et ses univers « Comprendre » et « Animer »
https://yakamedia.cemea.asso.fr

JE PUBLIE

Images et messages reçus

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
1 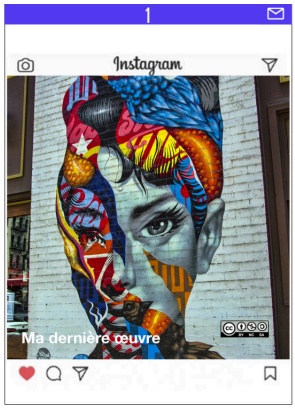	**Vous pouvez partager cette publication ou simplement la liker, dans l'intention de valoriser l'œuvre de quelqu'un d'autre.** L'utilisation de la photo du tableau se fera avec l'accord de l'auteur, en prenant soin de le citer pour que l'information soit complète.	**C'est votre choix de ne pas publier.** C'est peut-être l'occasion de valoriser l'œuvre d'une de vos connaissances, par un like par exemple. Si vous aimez son travail évidement.	**Il n'y a rien à signaler !**
2 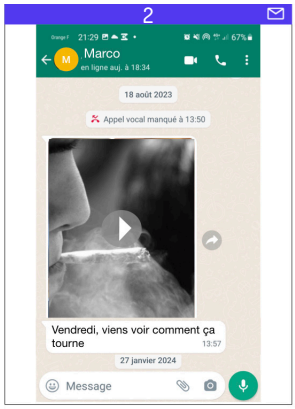	**Publier ce contenu est illégal !** Ce message est envoyé en privé, mais le texte reste toutefois une incitation à la consommation de stupéfiants, ce qui est punissable par la loi. Cette publication est provocante et peut avoir des interprétations négatives sur votre e-réputation.	**Ignorer ou supprimer ce type de message est prudent !** La provocation à l'usage ou au trafic de stupéfiants est punissable, par la loi. Si une de vos connaissances vous envoie ce type de contenu, vous pouvez la prévenir que c'est illégal.	**Signalez à votre connaissance que ce type de contenu est illégal.** Tous les sites ou plateformes sont tenus d'avoir une fonction « signalement » pour lutter contre les contenus illégaux. Utilisez-les...
3 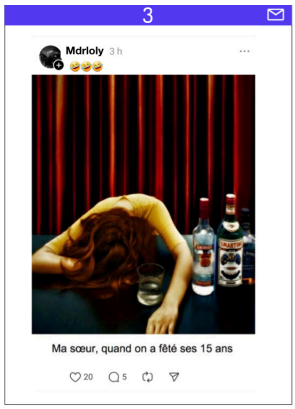	**Mauvaise idée !** Avez-vous pensé à la réputation de la jeune fille si vous re-publiez ou likez cette photo ? La photo et sa légende donnent à lire "une mineure alcoolisée". Les partages et les commentaires négatifs ne se contrôlent pas !	**Bon choix !** **En ne partageant pas cette photo vous protéger la vie privée de la jeune fille.** Rien ne prouve que la jeune fille soit réellement alcoolisée.	**Pourquoi sauvegarder cette photo ?!** Si cette photo sort de votre espace de sauvegarde, elle peut offenser la personne et porter atteinte à sa dignité. Il s'agit ici de votre sœur, qu'en penserait-elle ?
4 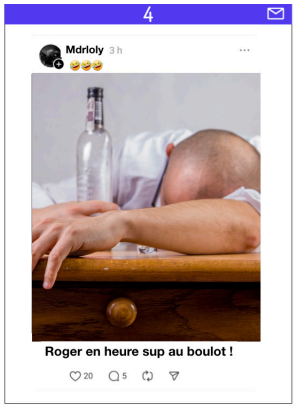	**Mauvaise idée !** La photo et le message semblent laisser penser que la personne est sous l'emprise d'alcool au travail. Ce n'est peut-être qu'une mise en scène. Aucune information réelle sur le contexte, le lieu, l'identité de la personne. Mauvaise blague ou intention de nuire, c'est une publication très douteuse.	**En ne partageant pas cette photo vous protéger la dignité et la vie privée de la personne.** Rien ne prouve que la personne soit réellement alcoolisée.	**Il serait bien de prévenir l'auteur en privé, si vous le connaissez.** Ce type de contenu peut avoir de graves conséquences sur l'e-réputation de la personne représentée sur la photo. En ne faisant rien, la photo continuera à tourner. **Ne pas sauvegarder.**

JE PUBLIE

Images et messages reçus

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
5 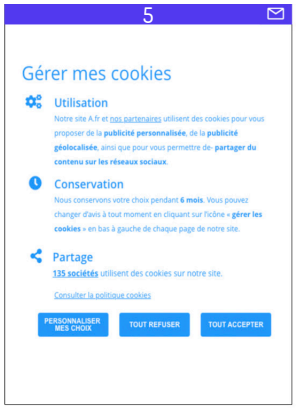 	**Un site web demande votre consentement pour installer des cookies sur votre smartphone ou ordinateur.** Si vous acceptez, ces cookies enregistrent et transmettent vos données (adresse IP, sites visités, achats…) dans le but de vous proposer du contenu personnalisé. Vous pouvez modifier vos choix par la suite. Renseignez-vous sur les modalités d'utilisation en cliquant sur le lien affiché.	**Les cookies ne sont ni des logiciels espions, ni des virus.** Mais généralement, ils ne sont pas nécessaires pour profiter des ressources disponibles sur Internet. Pour limiter vos traces, vous pouvez bloquer les cookies par défaut sur votre navigateur ou installer une extension comme Ghostery, qui bloque les mouchards et les cookies de pages web que vous visitez.	**Il n'y aucune raison de signaler ce message, c'est même une obligation des sites de demander votre accord.** Plus d'informations pour maîtriser les cookies : https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser
6 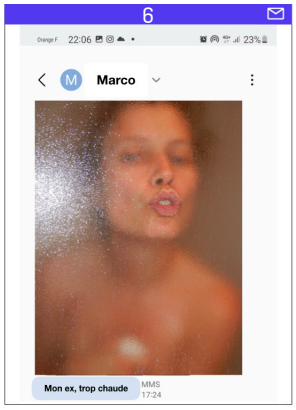 	**Cette image devrait rester dans la sphère privée !** Est-ce que la jeune fille est informée de cette publication ? Il y a de fortes chances pour que la publication ou le partage de cette image entraîne des commentaires insultants… et un risque de cyberharcèlement… et c'est punissable par la loi.	**Il est préférable en effet que cette image de scène très intime reste dans l'espace privé.** Vous respectez la vie privée de la jeune fille et ne risquez pas ainsi de contribuer à de possibles dérives.	**Comment signaler ?** Conseils et démarches sur : https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1 Il concerne, la corruption de mineurs sur internet, le trafic illicite, les spams, la diffamation, la menace ou l'apologie du terrorisme…
7 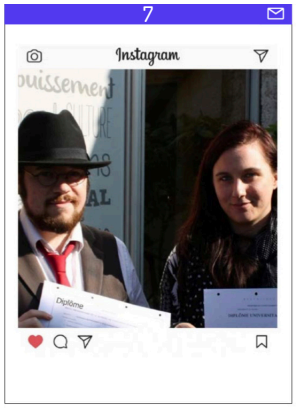 	**Vous pouvez partager cette image** Les auteurs sont visiblement heureux de l'obtention de leur diplôme. Partagez…avec un commentaire sympa !	**C'est votre choix de ne pas publier.** Si les auteurs sont vos amis, pourquoi pas laisser un commentaire positif ?	**Il n'y a rien à signaler !**
8 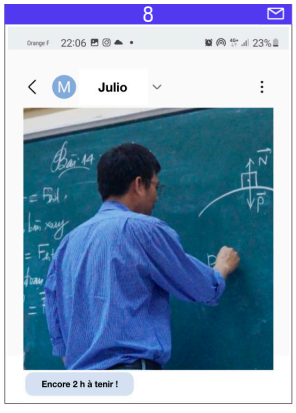 	**On ne peut prendre, et encore moins diffuser une photo, à l'insu des personnes.** Sans leur consentement, on considère que leur droit à l'image n'a pas été respecté. Pour l'enseignant, c'est une atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont il est investi. Article 433-5 du Code pénal.	**Il vaut mieux ne pas republier, en effet.** En vous abstenant, vous évitez de porter atteinte au droit de l'image de personnes, et au respect de l'enseignant dans l'exercice de sa mission de service public.	**Informez la personne qui vous a envoyé la photo !** Le droit à l'image ne permet pas de photographier des personnes sans leur consentement. **Évitez de sauvegarder ce type d'image.**

Images et messages reçus

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
9 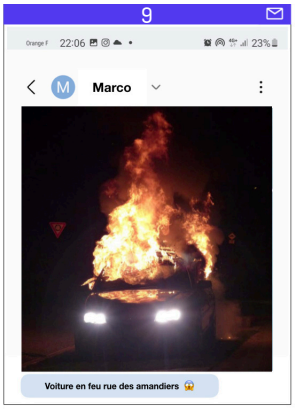 	**Quelqu'un partage avec vous cette photo d'accident. Repartager, commenter ou liker donnera l'impression que vous cautionnez ce type d'image.** Le côté sensationnaliste de cette photo attire l'œil, mais s'il y a une victime dans le contexte de cette scène, êtes-vous sûr·e de ne pas porter atteinte à son intégrité ... ?	**Il vaut mieux ne pas republier, en effet.** À la différence de l'auteur, vous n'adhérez pas à la diffusion d'images violentes, et pour votre e-réputation c'est plutôt mieux.	**Le signalement de cette story n'est pas nécessaire.** Il ne permettra pas d'appeler les pompiers. Ne pas publier évite de mettre le feu aux poudres !
10  	**Cette image, devrait rester dans l'espace privé.** Les enfants ne sont pas en mesure de dire s'ils sont d'accord pour que l'on publie leur photo. Si vous connaissez les parents, parlez-en avec eux. Les parents sont souvent eux-mêmes tentés de publier des photos de famille !	**Il vaut mieux ne pas republier, en effet.**	**Si vous connaissez l'auteur du compte, parlez-lui de la protection de la vie privée et de l'image des enfants.**
11 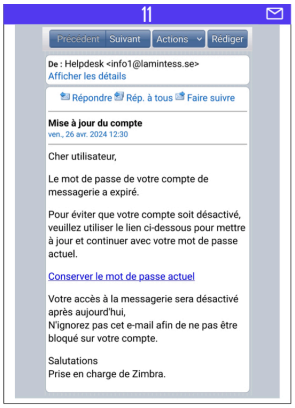 	**Vous avez manqué de prudence !** Ce message est une technique pour mettre la main sur vos données personnelles. L'adresse mail, les erreurs de frappe, les fautes d'orthographe... sont des indicateurs. Modifier de suite le mot de passe du compte concerné. https://www.cnil.fr/fr/phishing-detecter-un-message-malveillant	**Supprimer ce type de message est prudent !** Vous ne répondez pas c'est bien... et n'ouvrez pas non plus les pièces jointes ! Supprimez le message puis videz la corbeille. Pour en savoir plus sur les messages malveillants : https://www.cnil.fr/fr/phishing-detecter-un-message-malveillant	**En effet, il faut signaler !** Conseils et démarches sur : https://www.cnil.fr/fr/phishing-detecter-un-message-malveillant Pour signaler une escroquerie, un vol de coordonnées bancaires... contactez Info Escroqueries au 0811 02 02 17
12  	**Vous venez de vous faire piéger... trop beau pour être vrai ! Un des principaux indices de phishing est l'adresse de l'expéditeur, souvent douteuse.** Air France ne possède pas d'adresse Yahoo. Le format de la pièce jointe est trompeur (pdf.zip) qui peut contenir un virus. Lisez les conseils de la CNIL à propos du phishing: https://ln.cemea.org/cnil-spam	**Bien vu, ce fichier semble être risqué car il provient d'un e-mail avec intention frauduleuse.** Méfiez-vous des offres en apparence alléchantes ! Observez l'adresse de l'expéditeur, qui semble fortement douteuse (Air France avec un mail yahoo ?).	**Sauvegarder un fichier zip provenant d'un e-mail douteux est risqué pour votre système.** Air France ne possède pas d'adresse Yahoo. Le format de la pièce jointe est trompeur (pdf.zip) et peut contenir un virus. Lisez les conseils de la CNIL à propos du phishing : https://ln.cemea.org/cnil-spam **Ce message est à signaler !**

JE PUBLIE

Images et messages reçus

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
13 	**Publier cette conversation est illégal.** La correspondance privée est protégée par le droit du secret et sa violation est punie par la loi (1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende). L'expéditrice a été informée de votre capture. Elle pourra vous demander de la supprimer de votre smartphone. Respectez sa décision si c'est le cas.	**En effet, cette conversation doit rester privée.** Le contenu sur Snapchat est censé être éphémère. La simple capture de cette conversation annule ce principe. L'expéditrice, qui a été informée de cette capture, pourra vous demander de la retirer de votre smartphone. Respectez sa décision si c'est le cas.	**Il est conseillé de ne pas sauvegarder cette capture.** L'un des principes de Snapchat et de ce type d'application, est basé sur la conversation éphémère. Le fait de sauvegarder rompt l'accord tacite entre vous et votre interlocuteur.
14 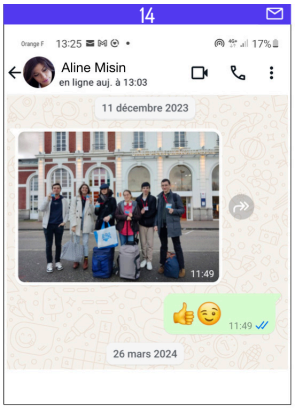	**Cette photographie est envoyée en privé.** Pour une autre utilisation, une publication dans l'espace public par exemple, l'accord de l'auteur et des personnes représentées est nécessaire.	**Vous ne souhaitez pas répondre ou republier, c'est votre choix.**	**Il n'y a rien à signaler !**
15 	**Attention aux images sorties de leur contexte !** Cette publication a été détournée. L'APF factuel nous indique que cette photo ne date pas du 8 juillet. https://factuel.afp.com/doc.afp.com.363M2MY Lors d'évènements politiques, attention aux campagnes de manipulation des opinions sur les réseaux sociaux, vérifie avant de partager du contenu.	**Il vaut mieux ne pas republier, en effet.** Lors d'évènements politiques importants, on peut respecter ses idées et celles des autres, sans pour autant contribuer à la circulation de fausses informations sur les réseaux sociaux. Dans de doute, Il faut se garder d'agir !	**Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement auprès du site ou du réseau social. **Le site de l'Arcom vous guide dans vos démarches de signalement sur Internet.** https://www.arcom.fr/alertez-nous/signaler-un-contenu-sur-internet
16 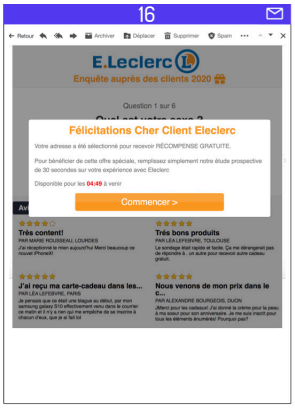	**Arnaque aux bons d'achat et cadeaux !** Derrière ces promesses, se cachent des escrocs qui collectent vos données personnelles en utilisant l'image de marques connues. C'est une tentative de phishing. Si vous avez déjà divulgué vos coordonnées bancaires, contactez immédiatement votre banque pour mettre votre carte bancaire en opposition.	**Ne pas partager contribue aussi à protéger les autres !** Les escrocs misent sur vous pour propager leurs arnaques en vous invitant à partager ce « bon plan » sur votre fil d'actualité.	**Signalez !** Avertir les autorités via la plateforme https://Internet-signalement.gouv.fr Et informez rapidement votre banque si vous avez déjà divulgué vos coordonnées bancaires, avant qu'elles ne soient utilisées frauduleusement.

JE PUBLIE

Images et messages reçus

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
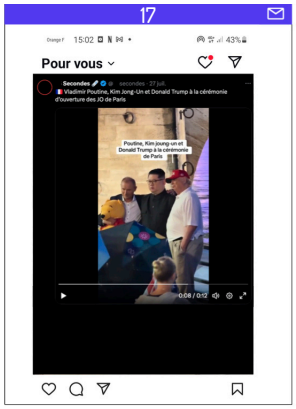	**Est-ce vraiment une information à partager ?** Kim Jong-Un à la cérémonie d'ouverture des JO de Paris ? Il s'agit d'un sosie Australien, spécialisé dans les imitations du dictateur. Des auteurs sur les réseaux peuvent entretenir la confusion, dans le but de troubler les internautes les plus crédules. Cet exemple aurait pu être une vidéo générée par l'iA.	**En effet, dans de doute, évitez d'agir.** Ces évènements sont propices à genre de publication, informations, désinformations, parodies, théories complotistes... avec des intentions différentes. Évitez d'agir immédiatement et vérifier l'information. Il n'est pas utile de repartager, liker ou commenter tout ce que l'on trouve sur le net !	**Il n'y a rien à signaler !**
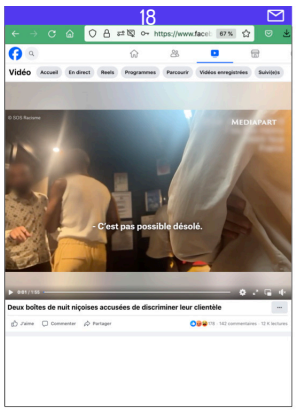	**Vous pouvez republier...en connaissance de cause.** Cette publication est une enquête concernant des discriminations, publiée sur Facebook par le journal Mediapart. Si vous êtes sensible au sujet traité, vous pouvez partager ou commenter la publication, c'est le principe des réseaux sociaux. Prenez toutefois le temps de prendre bien connaissance du sujet. Avant de formuler un avis, c'est mieux !	**Vous ne souhaitez pas répondre ou republier, c'est votre choix.**	**Il n'y a rien à signaler !** Sauf si vous constatez qu'il s'agit d'une désinformation. Au moment de signaler, il vous faudra expliquer vos arguments.
	**L'occasion de mettre en avant la diversité des rôles professionnels et de soutenir l'égalité des genres. Qu'en pensez-vous ?** Cette photo apparait sur votre fil actualité. C'est une publication qui évoque le travail des femmes dans le BTP (travaux du bâtiment). Publier oui, si ce n'est pas du « purplewashing » !	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Ça peut être l'occasion de mettre en avant l'égalité des genres dans le travail, ou de sensibiliser des personnes de votre entourage qui s'interrogent sur les stéréotypes genrés.	**Il n'y a rien à signaler!** Si jamais le sujet de la photo est une amie à vous, il est toujours préférable d'obtenir son accord pour la sauvegarder, surtout si elle a souhaité vous la partager de manière éphémère.
	**Cette photo porte un message, lequel selon vous ?** Cette photo apparait sur votre fil actualité. C'est une publication qui évoque l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette photo pourrait illustrer une campagne de sensibilisation ou être un article de presse sur le handicap et l'inclusion.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Plus tard, vous pourrez éventuellement partager l'article aux personnes de votre entourage qui s'interrogent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.	**Il n'y a rien à signaler !** Sauf si la photo était accompagnée de remarques injurieuses. Pour information, les insultes handiphobes sont punissables par la loi.

JE PUBLIE

Images consultées sur Internet

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
21 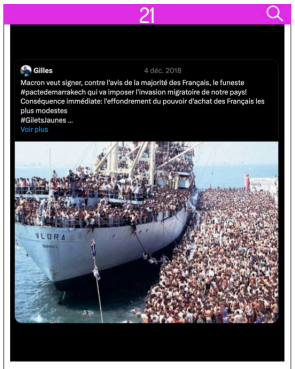	**Mauvaise idée, en partageant cette publication, vous vous associez aux propos de l'auteur.** En utilisant la fonction « image inversée » d'un moteur de recherche par exemple, on découvre que la photo a été détournée de son contexte, c'est donc une désinformation. L'AFP factuel a publié un rectificatif dans les commentaires de la publication.	**Il vaut mieux en effet ne pas republier et ne pas commenter !** On peut aussi respecter ses idées et celles des autres et contribuer à diminuer la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux... en les signalant !	**Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement avec la fonction « signaler » du réseau, et sur le portail Pharos https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/
22 	**Attention arnaque !** Une journaliste connue dans les médias fait l'objet d'une fausse campagne de publicité sur le réseau social X. Ces publications reprenant sa photo et de faux articles du Monde vantent en effet des sites de cryptomonnaies. De nombreuses personnalités publiques sont victimes de ce genre d'arnaque pour commercialiser des produits.	**Ne pas partager contribue aussi à protéger les autres !** Les auteurs misent sur vous pour propager leurs arnaques en utilisant des images de célébrités.	**Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement avec la fonction « signaler » du réseau, et sur le portail Pharos https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/
23 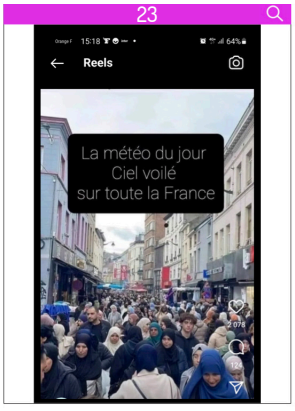	**Mauvaise idée.** Le port des signes religieux dans l'espace public n'est interdit par aucune loi. En revanche, une loi de 2010 proscrit toute tenue dissimulant le visage dans les lieux publics (le niqab, la burqa ou encore les cagoules). Le message stigmatise les femmes musulmanes. De plus, rien n'indique que la photo a été prise en France.	**Je ne publie pas.** En choisissant de ne pas publier cette publication, vous ne vous identifiez pas à ce type de propos et vous ne contribuez pas à la propagation de propos haineux.	**Je signale.** Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion des discours de haine et de discrimination.
24 	**Un site de rencontre pour les jeunes de 13 à 25 ans, c'est questionnant !** Privilégiez les sites qui rassemblent des utilisateurs dont la tranche d'âge est proche de la vôtre... et soyez vigilant face aux faux profils qui s'infiltrent très facilement sur ces sites.	**Vous ne souhaitez pas vous inscrire, c'est votre choix, et c'est prudent.**	**Si vous rencontrez un problème avec un utilisateur ou si vous remarquez un comportement et des propos inappropriés, signalez-le directement sur le site et parlez-en à un adulte de confiance.**

Images consultées sur Internet

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
25 	**Alerte infox !** Ceci est une image sortie de son contexte. Avez-vous pensé à vérifier la fiabilité de cette information ? Le message ne contient aucune source. Vous pouvez utiliser un outil de recherche d'image inversée pour en vérifier la source.	**Bien joué, vous avez détecté une infox !** L'absence de source est un indice important pour remettre en question la fiabilité d'une information. Vous pouvez utiliser un outil de recherche d'image inversée pour en vérifier la source.	**Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement avec la fonction « signaler » du réseau, et sur le portail Pharos https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/
26 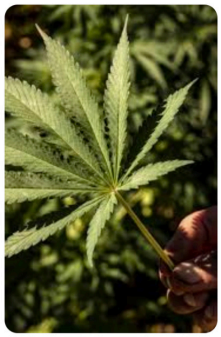	**Publier une photo de feuille de chanvre est légal, c'est la consommation de cannabis qui est interdite.** Soyez prudent, ce type d'image et les commentaires que vous pourriez ajouter peuvent porter à interprétation… ce que vous publiez façonne votre e-réputation.	**Il est prudent de ne pas publier. Cette publication peut être interprétée négativement et vous donner une e-réputation négative.**	**Il n'y a rien à signaler !** Vous pouvez sauvegarder cette image.
27 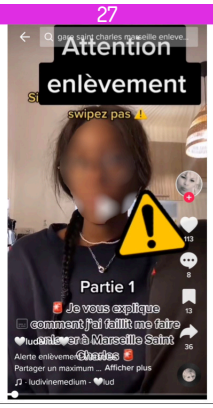	**Buzz ! Non, il n'y a pas eu d'enlèvement à la gare Saint-Charles.** **Il s'agit d'une vidéo diffusée pour faire le buzz comme il y en a beaucoup sur les réseaux sociaux.** Il n'y a pas de « réseau roumain trafiquants d'organes », ni à Marseille, ni ailleurs. Cette folle rumeur a entraîné des appels à la violence sous fond de xénophobie et d'anti-tsiganisme.	**Bien joué, vous avez détecté une infox !**	**Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement avec la fonction « signaler » du réseau, et sur le portail Pharos https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/
28 	**Relayer ce message n'aidera malheureusement pas cette petite fille…** Cette photo est un faux appel à la solidarité. Aucun réseau social ne s'est engagé à convertir les partages en devise. L'auteur de cette publication joue sur l'émotion pour générer un maximum d'interactions et gagner de nouveaux abonnés.	**En effet, évitons de participer à une fausse collecte de fonds.** Aucun réseau social ne s'est engagé à convertir des partages ou likes en devise.	**Signaler ce contenu évite la propagation de ce faux appel à la solidarité.**

JE PUBLIE

Images consultées sur Internet

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
29 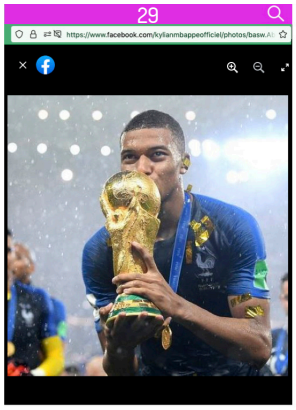	**Cette photo de Kylian Mbappé vient de son site officiel Facebook.** Elle peut être likée ou partagée sur votre compte Facebook.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Il n'est pas utile de commenter tout ce que l'on trouve sur le net !	**Il n'y a rien à signaler !**
30 	**Cette photo de la tour Eiffel est issue d'un site libre de droit.** Vous pouvez tout à fait la partager avec vos contacts en respectant les indications d'usage indiquées sur le site.	**C'est votre choix de ne pas utiliser cette photo pour vos publications.** Pourquoi ne pas faire vos propres photos quand vous serez à Paris ? Attention toutefois, la tour Eiffel fait partie des monuments du domaine public mais... seulement le jour. La prise de nuit est une exception : son éclairage est une œuvre originale protégée par le droit d'auteur.	**Vous pouvez tout à fait sauvegarder cette image.**
31 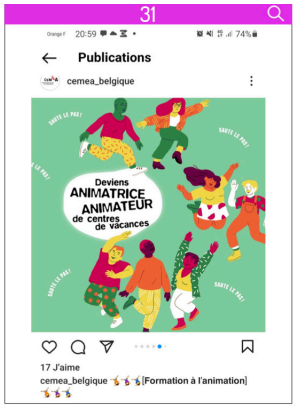	**Cette information fait la promotion d'une formation d'animateur et animatrice de centre de vacances.** Vous pouvez tout à fait la partager avec vos contacts ou à tous.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Mais peut-être cela peut intéresser quelqu'un de votre entourage ?	**Il n'y a rien à signaler !**
32 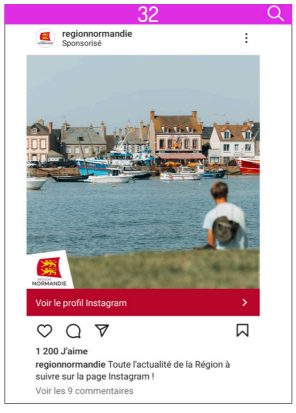	**Ce post d'une collectivité informe de l'actualité en Normandie.** Vous pouvez tout à fait la partager avec vos contacts ou à tous.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Mais peut-être cela peut intéresser quelqu'un de votre entourage ?	**Il n'y a rien à signaler !**

JE PUBLIE

Images consultées sur Internet

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
33 	☹ **Ce tweet est un message à caractère raciste.** Mais le signalement reste préférable au commentaire pour dénoncer ce propos. Mieux vaut éviter d'ajouter des « clics ! ».	😐 **En choisissant de ne pas publier cette publication, vous ne vous identifiez pas à ce type de propos.** Mais ne rien faire permet à cet utilisateur de faire circuler librement son propos. C'est un acte citoyen que de signaler ce tweet afin de limiter une diffusion plus large.	☺ **Signaler ce contenu est un acte citoyen !** Ce tweet contient un message punissable par la loi, en le signalant vous contribuez à réduire sa diffusion. Cette option est la plus appropriée.
34 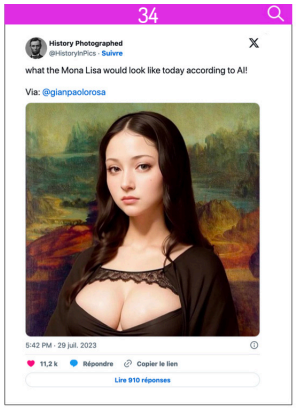	😐 **À quoi ressemblerait la Joconde contemporaine ? C'est la question qu'un internaute a posée à l'IA.** Qu'est-ce que cela nous apprend de l'intelligence artificielle ? Eh bien… pas grand-chose. Si ce n'est que cette Mona Lisa ressemble à une instagrameuse à la poitrine beaucoup plus forte que l'originale. On devine les instructions (Promt) données au départ par l'auteur.	😐 **Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.**	☹ **Il n'y a rien à signaler !**
35 	☹ **Vous partagez cette vidéo, vous adhérez vraiment à cette théorie du complot ?** Ce montage est un détournement d'une interview donnée par l'astronaute Thomas Pesquet, lui faisant dire que « l'Homme ne s'est jamais rendu sur la lune ». Agacé, Thomas Pesquet a répondu : « *l'humain est allé sur la Lune pendant les missions Apollo. Et on va y retourner* ».	☺ **Bien joué, vous avez détecté une infox !** Vous pouvez aussi signaler ce type de contenu qui est une désinformation.	☺ **Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement avec la fonction « signaler » du réseau, et sur le portail Pharos https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1
36 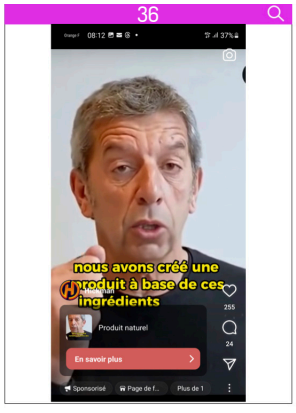	☹ **C'est une arnaque, une usurpation d'identité !** Pour vérifier, sur son compte officiel Instagram, cette personnalité médiatique communique : « on utilise mon image et ma voix via l'intelligence artificielle pour vendre des médicaments. Ne tombez pas dans le panneau et faites-le savoir, la santé de certains en dépend ».	☺ **Ne pas partager contribue aussi à protéger les autres !** Les auteurs misent sur vous pour propager leurs arnaques en utilisant des images de célébrités.	☺ **Signaler ce contenu contribue à diminuer la diffusion massive de fausses informations.** Vous pouvez le faire directement avec la fonction « signaler » du réseau, et sur le portail Pharos https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/

Images consultées sur Internet

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
37  Les politiques demandent aux jeunes de laisser des sujets sérieux comme le climat aux grandes personnes	**Attention, site parodique !** Ne vous faites pas avoir, plusieurs articles du site Gorafi ont été pris au sérieux par des lecteurs crédules, et certains de ces articles ont même eu un écho dans la presse traditionnelle. Le Gorafi est un site français d'information parodique créé en 2012 sur le modèle de The Onion, journal satirique américain de fausses informations.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est prudent.** Certaines personnes présentent ces articles comme étant de vraies informations. Le caractère satirique du Gorafi est pourtant clairement affichées.	**Il n'y a rien à signaler !** Vous pouvez expliquer si besoin à votre entourage que c'est un site parodique.
38  La nouvelle mode de la « désinfluence » sur les réseaux sociaux, une autre méthode de « greenwashing »	**S'informer et comprendre !** Analyse d'un sujet de société. Plusieurs journaux, Le Monde, Médiapart... enquètent sur les postures d'influenceurs qui semblent s'engager pour l'écologie. Mais c'est souvent une stratégie pour enjoliver leur image à des fins commerciales et d'incitation à la consommation.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Vous pouvez éventuellement partager le sujet porté par l'article aux personnes de votre entourage qui s'interrogent sur l'influence... des influenceurs et des influenceuses !	**Il n'y a rien à signaler !**
39  	**Ce post d'une association informe d'un évènement culturel.** C'est une affiche qui présente un festival de cinéma. Si vous êtes intéressé.e ou que cela pourrait intéresser vos proches vous pouvez publier. Ou si vous souhaitez aussi simplement relayer, c'est un soutien pour cet évènement culturel.	**Vous ne souhaitez pas republier ou liker, c'est votre choix.** Mais peut-être cela peut intéresser quelqu'un de votre entourage ?	**Il n'y a rien à signaler !**
40  Sandrine Brie se sent en colère. **Vendredi, j'ai été victime de grossophobie.** Quatre adolescents, à peine âgés de 15-16 ans, ont cru bon de m'insulter et de me manquer de respect en raison de mon apparence physique. Ce qui me révolte le plus, ce n'est pas seulement les mots qu'ils ont utilisés, mais l'absence totale de respect dont ils ont fait preuve. Si ces jeunes se permettent déjà de tenir ce genre de propos envers un adulte, je n'ose imaginer ce qu'ils sont capables de dire ou de faire envers leur... En voir plus 39 6 commentaires 4 partages J'aime Commenter Envoyer Partager	**Vous pouvez republier...en connaissance de cause.** Cette publication est le témoignage d'une victime de discrimination. Elle dénonce un acte de haine. Si vous êtes sensible au sujet traité, vous pouvez soutenir le message, c'est le principe des réseaux sociaux. Prenez toutefois le temps de prendre bien connaissance du sujet. Avant de formuler un avis, c'est mieux !	**Vous ne souhaitez pas répondre ou republier, c'est votre choix.**	**Il n'y a pas de raison de signaler.** C'est le témoignage d'une internaute qui dénonce une discrimination directe, liée à son apparence physique.

Images prises avec mon smartphone

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
41 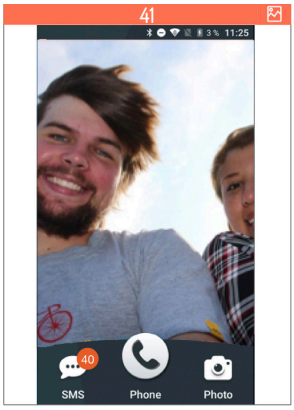	**Vous souhaitez partager un moment de vie à travers un selfie, pourquoi pas ?**	**C'est votre choix.** Le selfie est une pratique éminemment sociale. C'est l'expression d'un vécu particulier, souvent spontanée, et qui pourrait faire l'objet d'un partage.	**Vous préférez sauvegarder votre selfie dans votre galerie d'images plutôt que de le diffuser et c'est votre choix.**
42 	**Cette image, même très mignonne, devrait rester dans l'espace privé.** Bébé n'est sûrement pas en mesure de dire s'il est d'accord pour que l'on publie sa photo. Et plus grand, aura-t-il envie que ses amis le voient dans cette mise en scène ? Parlez-en avec ses parents.	**En effet, préservons l'image des plus jeunes de l'espace public.** Le bébé n'est pas en mesure de donner son avis sur la diffusion. Ne lui laissons pas la surprise de la découvrir un jour sur Internet.	**Rien à signaler !** Pour éviter des malentendus, informez sa famille si vous souhaitez un jour publier la photo sur les réseaux sociaux. **Pas de souci pour sauvegarder cette photo dans vos albums.**
43 	**La prise de vue et le partage avec votre smartphone sont tolérés tant que vos intentions ne sont pas commerciales.** Cela relève du droit à l'information. L'autorisation des artistes est présumée car il s'agit d'une prestation publique et/ou professionnelle. En règle générale, la tolérance ou l'interdiction de prise de photos est clairement indiquées à l'entrée des spectacles.	**Vous ne souhaitez pas partager ce moment et c'est votre choix.** On n'est pas obligé de tout partager, mais c'est aussi sympa de valoriser des artistes que l'on aime...	**Vous souhaitez sauvegarder un souvenir mémorable et cela est tout à fait permis !**
44 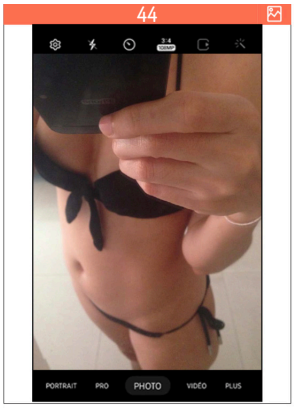	**Ce selfie est-il conforme à l'image que vous souhaitez renvoyer de vous ?** Il faut être prudent quant au choix de vos publications. Lorsque celles-ci sont intimes, elles peuvent porter atteinte à l'estime de soi et plus généralement à votre présence en ligne. N'oublions pas qu'une telle diffusion peut devenir incontrôlable.	**En effet, cela est plus prudent.** Ce selfie est intime et peut entacher votre e-réputation. Il est essentiel de savoir se protéger et se respecter dans un environnement aussi vaste que les réseaux sociaux.	**C'est votre droit de garder ce type d'images.** Mais prudence, veillez à ce que personne n'accède à vos photos par inadvertance. La diffusion peut être incontrôlable.

Images prises avec mon smartphone

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
45 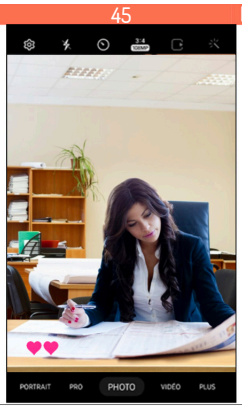	**Mauvaise idée !** La personne est photographiée dans son cadre professionnel ou lors d'un temps scolaire ! On ne peut prendre, et encore moins diffuser une photo, à l'insu d'une personne.	**Bon choix !** En effet on ne peut prendre, et encore moins diffuser une image, à l'insu des personnes concernées. Respectons les personnes dans leur cadre scolaire ou professionnel.	**Si cette personne ne sait pas que vous l'avez photographiée, est-il juste que vous gardiez son image à son insu ?** La personne pourrait signaler ou demander le retrait de cette photo.
46 	**Oui, vous pouvez publier si vous avez le consentement des personnes.** Il s'agit d'un temps collectif, au travail ou sur un temps de loisirs auquel vous participez. Assurez-vous que les personnes soient consentantes. C'est une photo valorisante qui témoigne d'une activité de jeu, un évènement éducatif.	**C'est votre choix de ne pas publier.** Mais c'est peut-être l'occasion de valoriser un évènement ?	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder cette photo.** Pensez à la partager aux personnes concernées.
47 	**La diffusion de l'image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public est permise.** On considère que l'image ne porte pas atteinte à la vie privée. La jurisprudence émet des réserves ; évitons d'individualiser une personne, avoir dans la foule un sujet principal défini. "Chacun a droit au respect de sa vie privée", article 9 du Code civil.	**Vous préférez ne pas publier, c'est votre choix.** Certes, les images de groupe et scènes de rue sont permises sans avoir à demander le consentement de toutes les personnes photographiées. Mais si une personne se reconnaît dans la foule, elle peut considérer que son droit à l'image n'a pas été respecté.	**Vous pouvez sauvegarder.** Si un jour vous publiez cette photo, il faudra rappeler qu'une personne se reconnaissant dans la foule et qui considère que son droit à l'image n'a pas été respecté peut vous demander de supprimer cette image.
48 	**La diffusion de l'image d'un groupe ou d'une scène lors d'une manifestation dans un lieu public est permise.** Cependant, il ne faut pas individualiser un ou quelques sujets, et la publication ne doit pas excéder les limites du droit à l'information.	**Vous préférez ne pas publier, c'est votre choix.** Certes, les images de groupe et scènes de rue sont permises sans avoir à demander le consentement de toutes les personnes photographiées. Mais si une personne se reconnaît dans la foule, elle peut considérer que son droit à l'image n'a pas été respecté.	**Vous pouvez sauvegarder.** Si un jour vous publiez cette photo, il faudra rappeler qu'une personne se reconnaissant dans la foule et qui considère que son droit à l'image n'a pas été respecté peut vous demander de supprimer cette image.

Images prises avec mon smartphone

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
	**Photographier dans un musée, c'est possible. Oui mais...** Depuis 2014, le ministère de la Culture incite les visiteurs d'établissements patrimoniaux à devenir « Tous photographes ! », mais en respectant une charte en cinq articles, disponible dans un grand nombre de musées. https://fr.wikipedia.org/wiki/Tous_photographes_!	**Vous ne souhaitez pas partager cette visite culturelle, c'est votre choix.**	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder cette photo.**
	**Est-ce utile de partager vos soirées sur les réseaux sociaux ?** Il s'agit d'un moment privé entre amis. Sont-ils informés de votre intention de publier cette photo ? La photo n'est pas neutre. Elle peut nuire à l'e-réputation des personnes photographiée. Attention aux commentaires déplacés. Protégez votre vie privée et celle des autres !	**En effet, il n'est pas utile de tout partager sur les réseaux sociaux.** Vous protégez votre vie privée et celle des autres !	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder une photo de vos soirées.**
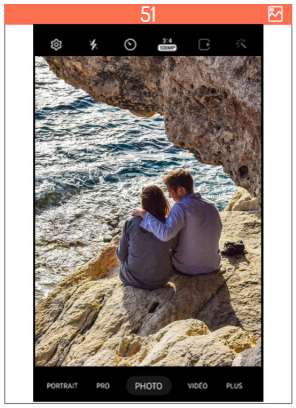	**Cette photo relève de l'intimité d'un couple !** Les personnes ne semblent pas conscientes d'être photographiées. Publier cette image peut entraîner des commentaires incontrôlables. On peut se demander dans quelle intention la photo a été prise !	**En effet, il est préférable que cette photo de scène privée ne soit pas diffusée.** On peut se demander dans quelle intention la photo a été prise !	**Evitez de garder cette photo.** Elle relève de la vie privée d'un couple. On peut se demander dans quelle intention la photo a été prise, et pour quel futur usage vous voudriez la sauvegarder !
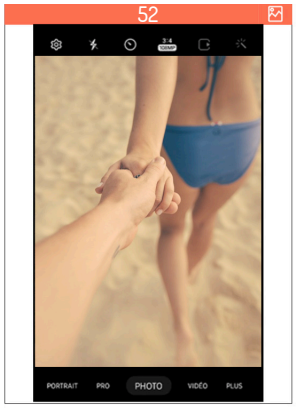	**Avez-vous le consentement de la personne ?** Veillez à paramétrer votre compte afin de restreindre vos publications à un cercle proche. Les réseaux sociaux, c'est bien pour partager des moments forts de sa vie, mais en publiant, attention aux commentaires déplacés. Protégez votre vie privée !	**En effet, il n'est pas utile de tout partager sur les réseaux sociaux.** Il faut savoir faire le tri de ce que l'on veut publier pour préserver sa vie privée.	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder une photo de vos vacances.**

Images prises avec mon smartphone

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
53 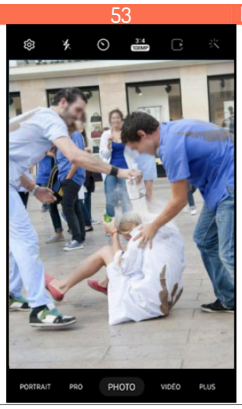	**Mauvaise idée !** Le bizutage est un délit puni par la loi (6 mois de prison et 7 500 € d'amende). Il vaudrait mieux éviter de surexposer cette scène. Avez-vous pensé aux conséquences psychologiques que cette diffusion pourrait avoir sur la victime ?	**Tout à fait.** La diffusion de ce type de scène d'agression physique peut se décupler à une vitesse éclair. Il est donc déconseillé de publier pour respecter l'intégrité de la victime.	**Evitez de garder cette photo.** Elle relève de la vie privée d'un couple. On peut se demander dans quelle intention la photo a été prise et pour quel futur usage vous voudriez la sauvegarder !
54 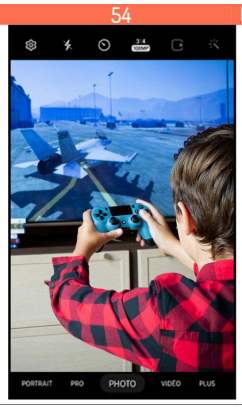	**Votre photo montre un enfant jouant à un jeu vidéo.** Où est le sujet, le loisir des enfants ? Les jeux vidéo ? Les jeux vidéo font souvent l'objet de sujets controversés, violence, dépendance, discrimination... Votre photo est plutôt neutre dans le sens où elle montre une situation banale de jeu. C'est donc le texte que vous ajouterez à la photo qui orientera le sens de votre publication.	**C'est votre choix de ne pas publier.** Cette scène a retenu votre attention pour avoir eu envie d'en faire une photo. C'est intéressant de prendre des photos et les regarder plus tard, sans les publier, porter un regard avec de la distance.	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder cette photo.** Elle pourra vous servir plus tard, si vous voulez vous souvenir de la place des écrans dans notre quotidien.
55 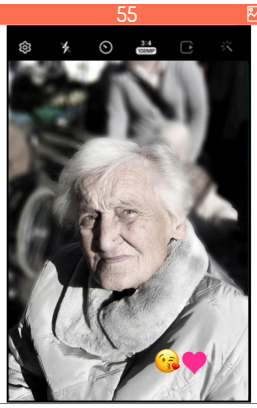	**Cela est permis si vous avez obtenu le consentement des personnes, même si c'est votre famille.** Veillez à paramétrer votre compte afin de restreindre vos publications à un cercle proche. Les réseaux sociaux c'est bien pour partager des moments de sa vie sociale, ... la vie privée n'intéresse que les proches !	**On ne peut pas tout partager sur les réseaux sociaux.** Savoir faire le tri de ce que l'on veut publier ou pas est essentiel pour protéger sa vie privée.	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder une photo de famille.**
56 	**Vous avez utilisé un filtre drôle pour votre photo.** Si c'est un selfie, à vous de voir l'intérêt de le publier. Sur le visage d'une autre personne, mieux vaut respecter son avis, c'est son image ! Les filtres ont aussi un autre usage, lisser la peau, faire disparaître les imperfections, etc., au risque de ne plus aimer son image réelle ! https://www.youtube.com/watch?v=N8Ynk7DE1-0	**En effet, on peut s'amuser avec les filtres sans pour autant publier les effets sur les réseaux sociaux.**	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder ce type de photo quand c'est vous le sujet.**

Images prises avec mon smartphone

	Si je publie	Si je ne publie pas	Si je signale ou si je sauvegarde
57 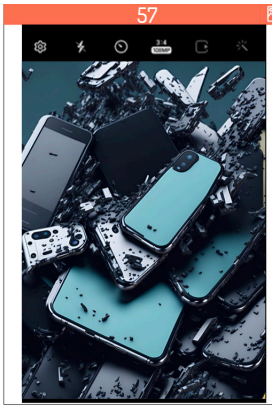	**Votre photo porte un message, lequel selon vous ?** Elle a été générée avec une application d'IA. Vous pouvez la publier pour parler de surconsommation, d'enjeu pour l'environnement… qu'en pensez-vous ?	**C'est votre choix de ne pas publier.** Peut-être plus tard si vous voulez parler d'un sujet concernant la consommation numérique.	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder cette photo.** Elle pourra vous servir plus tard si vous voulez parler d'un sujet sur la société numérique.
58 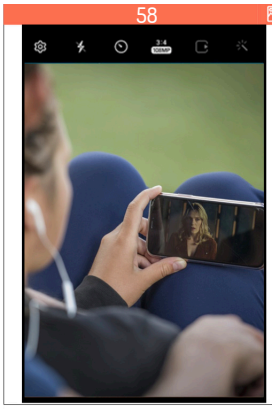	**Votre photo porte un message, lequel selon vous ?** Regarder un film seul sur un tout petit écran ? Quelle place prennent les plateformes vidéo dans nos pratiques culturelles, et quel impact ont-elles sur la planète ? Une critique d'usage des écrans dans votre entourage ?	**C'est votre choix de ne pas publier.** Cette scène a retenu votre attention au point d'en faire une photo. Attendre avant de la publier permet de prendre de la distance.	**Il n'y a pas d'inconvénient à sauvegarder cette photo.** Elle pourra vous servir plus tard si vous voulez questionner la place des écrans dans notre vie.
59 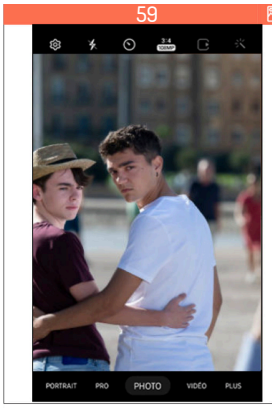	**Cette photo relève de l'intimité d'un couple !** Qui sont les deux personnes que vous venez de prendre en photo ? amis ou inconnus ? Amis ou pas, vous devez vous assurez de leur consentement avant de publier. Pourquoi avoir pris cette photo ? Les personnes semblent surprises. Attention aux publications pouvant entraîner des commentaires incontrôlables sur la vie privée.	**En effet, il est préférable que cette photo de scène privée ne soit pas diffusée.** On peut se demander dans quelle intention la photo a été prise ! Il n'est pas rare de croiser sur les réseaux des photographies prises à l'insu de couples homosexuels. Elles peuvent être accompagnées de remarques et insultes homophobes… ce qui est punissable par la loi !	**Évitez de garder cette photo.** Elle relève de la vie privée d'un couple. On peut se demander dans quelle intention la photo a été prise et pour quel futur usage vous voudriez la sauvegarder !
60 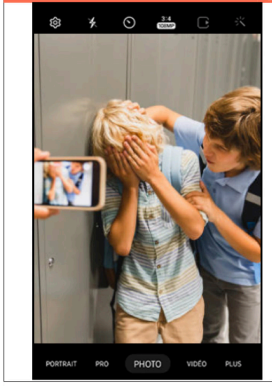	**Mauvaise idée !** La photo laisse à penser que vous y participez à une scène de violence. Est-ce le cas ? L'article de loi 222-33-3, indique que le fait de diffuser l'enregistrement de telles images est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Au-delà de la loi, c'est la posture face à une situation de violence qui est questionnée !	**Tout à fait.** Il vaudrait mieux éviter de surexposer cette scène et penser aux conséquences psychologiques que cette diffusion pourrait avoir sur la victime. Au-delà de ça, que faite vous en étant témoin dans ce genre de situation ?	**Vous ne pouvez pas signaler une photo qui n'est pas encore publiée.** Mais vous pouvez signaler immédiatement qu'une personne est victime de violence en appelant le 17 ou le 112. En cas de publication, le signalement sur PHAROS concerne « la mise en dangers des personnes. https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/

Images et messages reçus



Images à découper

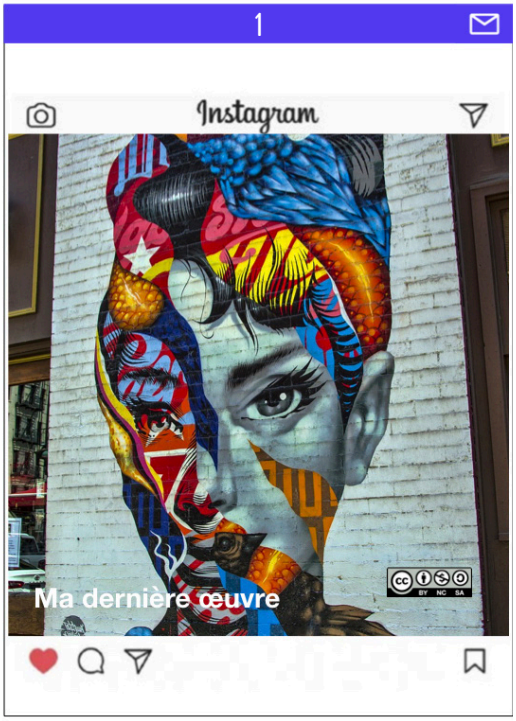

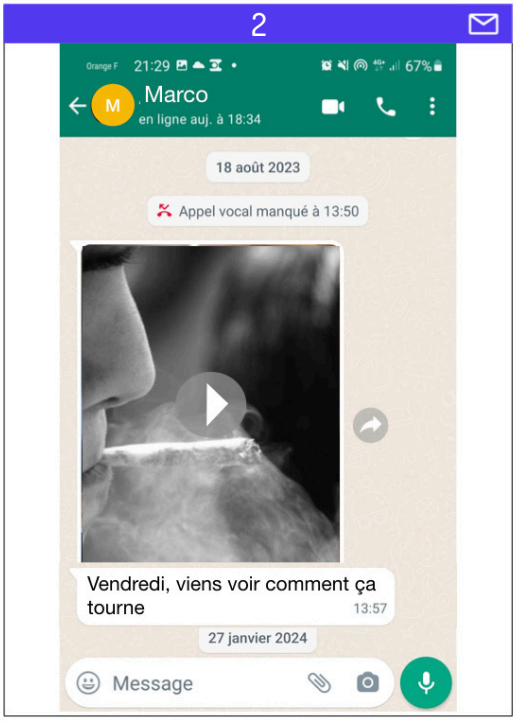

3


Mdrloly 3 h
Ma sœur, quand on a fêté ses 15 ans
20
5

4


Mdrloly 3 h
Roger en heure sup au boulot !
20
5

5

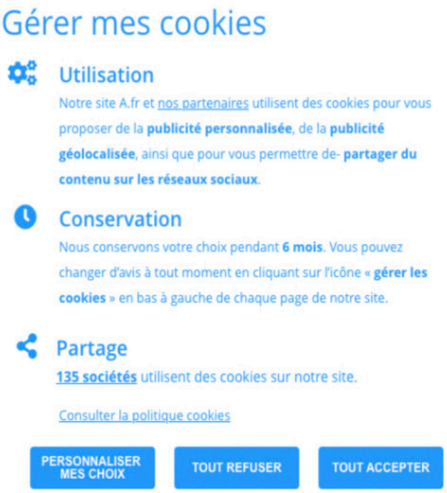
Gérer mes cookies
Utilisation
Notre site A.fr et nos partenaires utilisent des cookies pour vous proposer de la publicité personnalisée, de la publicité géolocalisée, ainsi que pour vous permettre de- partager du contenu sur les réseaux sociaux.
Conservation
Nous conservons votre choix pendant 6 mois. Vous pouvez changer d'avis à tout moment en cliquant sur l'icône « gérer les cookies » en bas à gauche de chaque page de notre site.
Partage
135 sociétés utilisent des cookies sur notre site.
Consulter la politique cookies
PERSONNALISER MES CHOIX
TOUT REFUSER
TOUT ACCEPTER

6

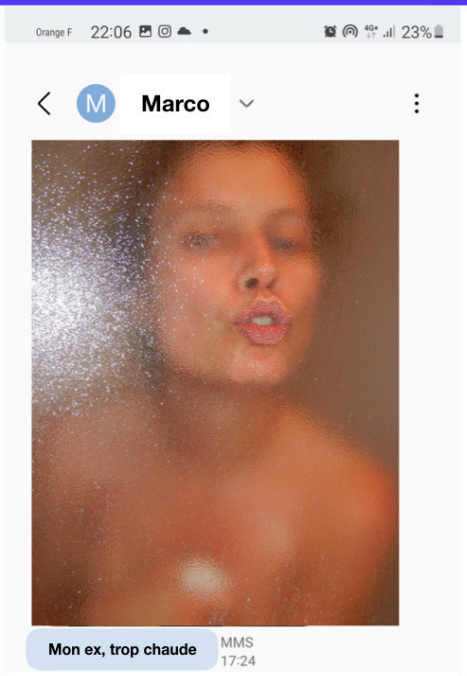
Marco
Mon ex, trop chaude
MMS
17:24

7


Instagram
Diplôme

8

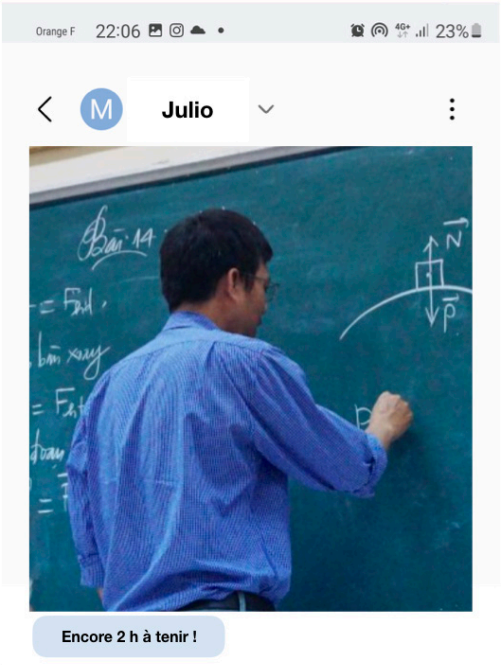
Julio
Encore 2 h à tenir !

9

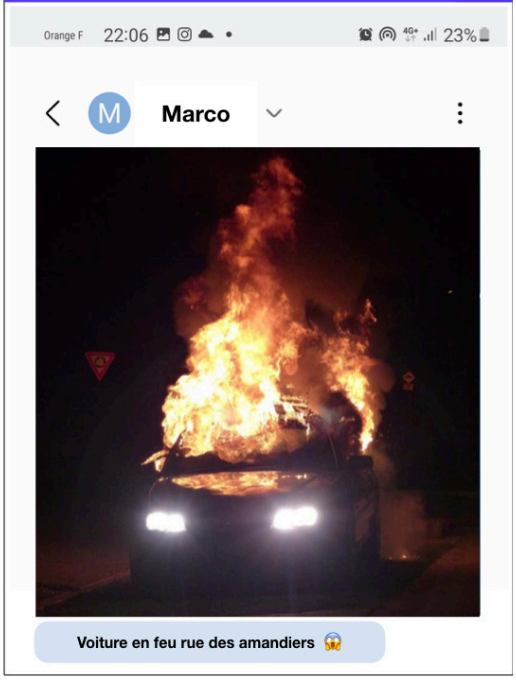

10



11

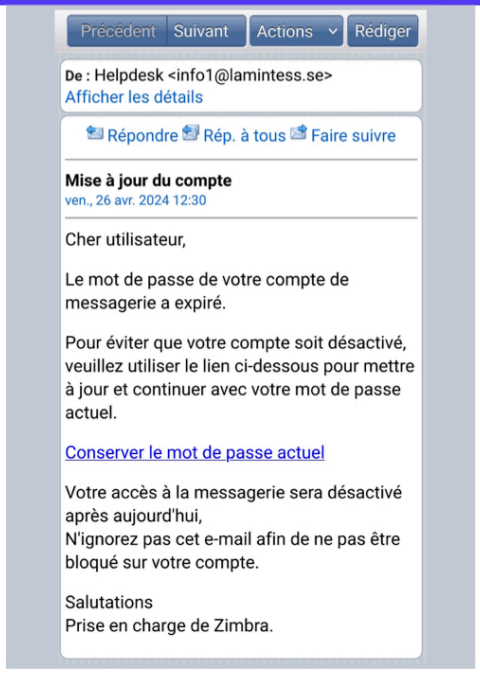

12



13



14

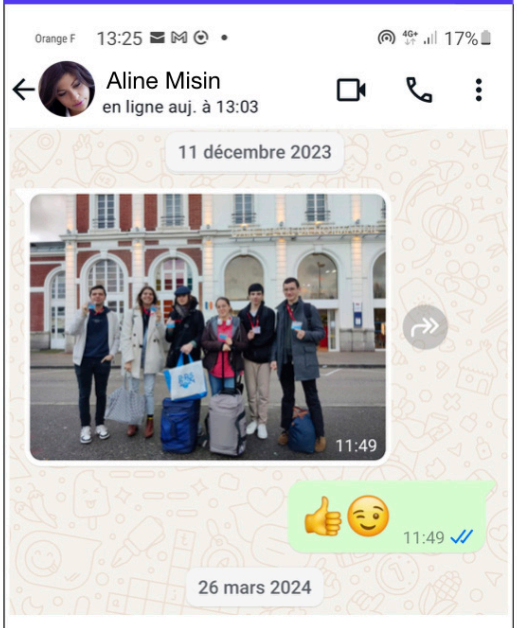

15



16

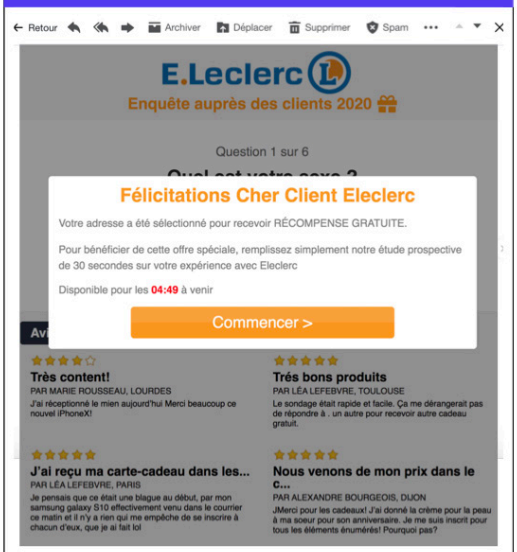

17

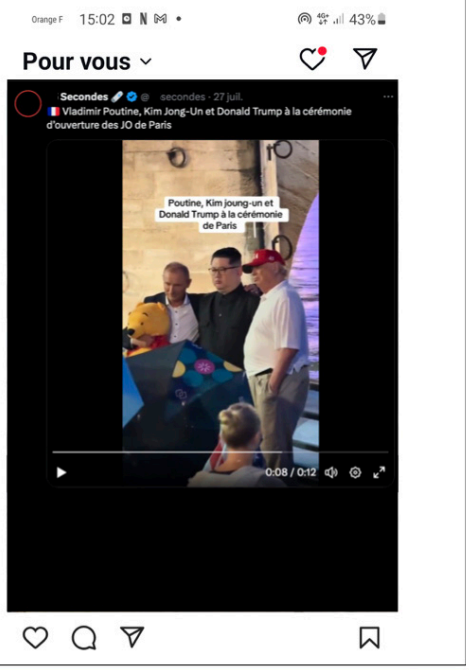

18

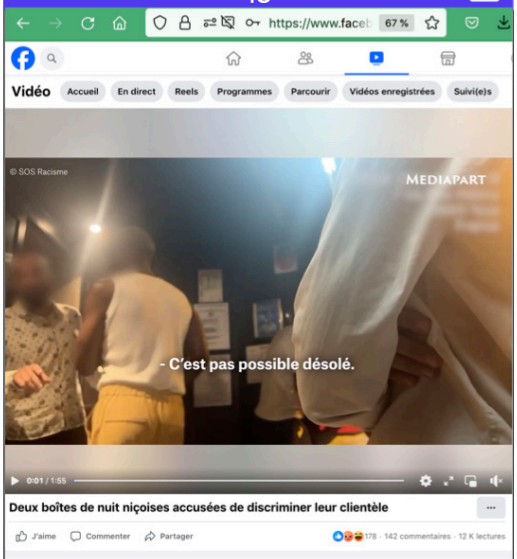

19

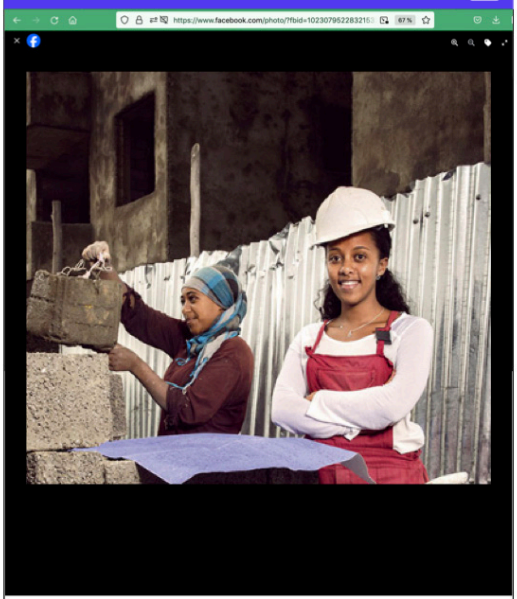

20



Images consultées sur Internet

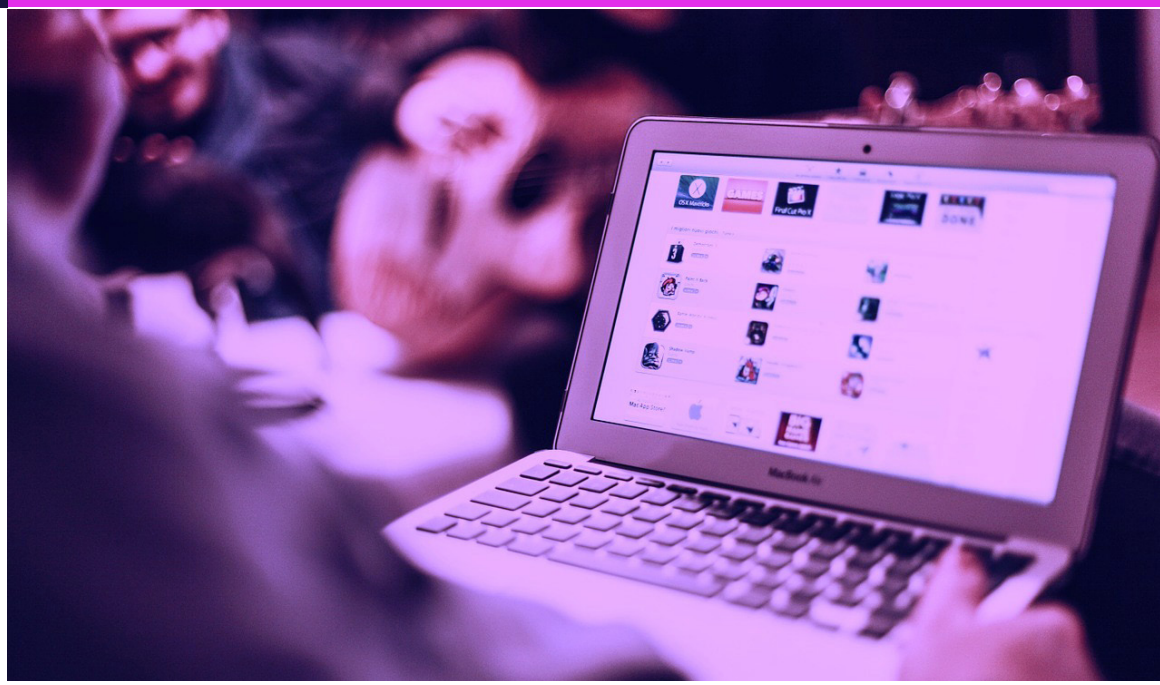

Images à découper

21

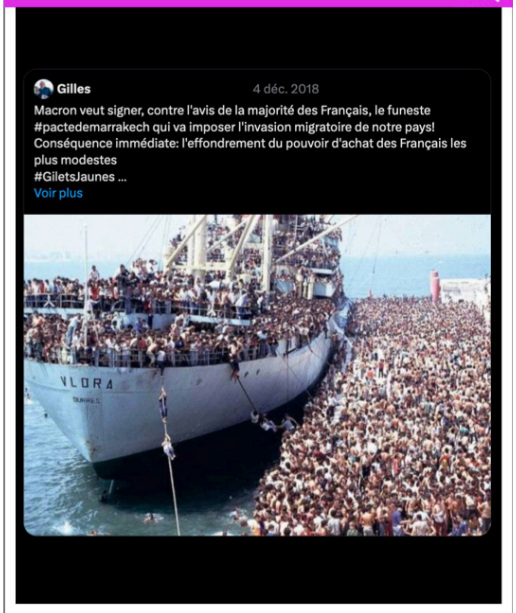

22



23



24



25



26

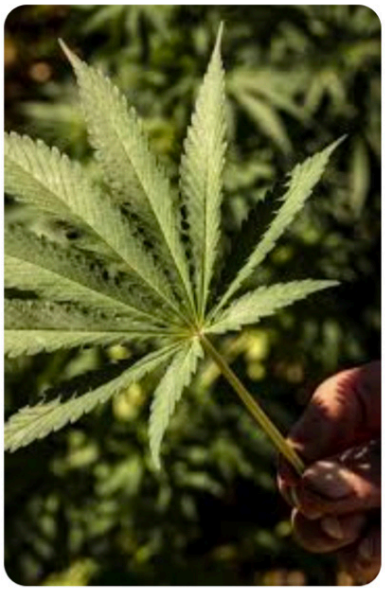

27



28





29

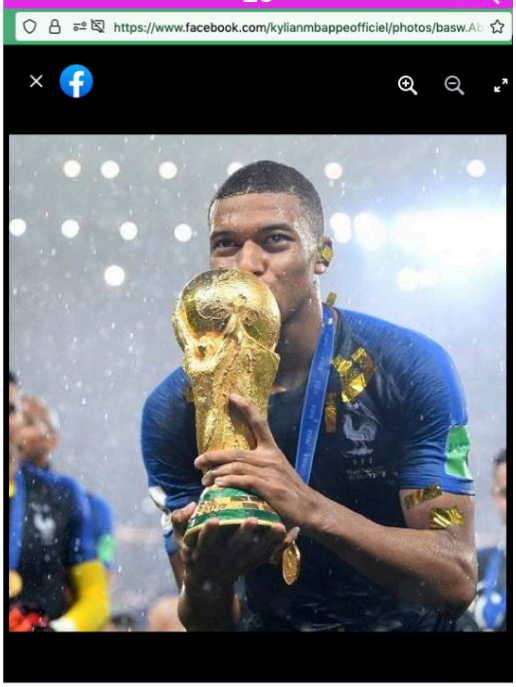

30



31



32

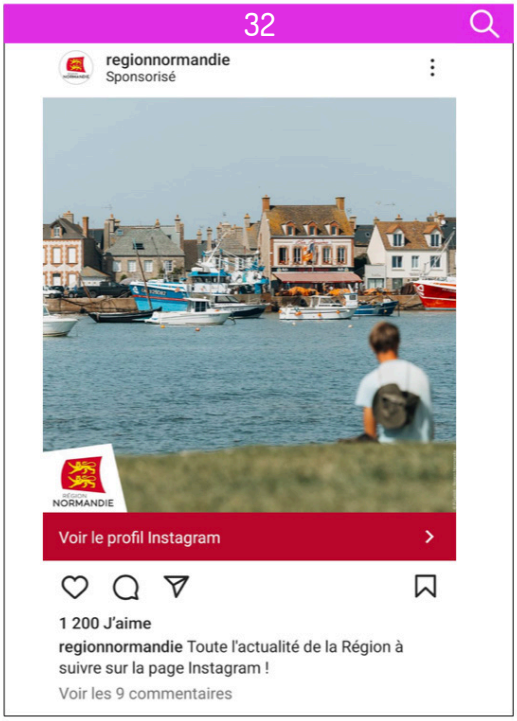

33



34

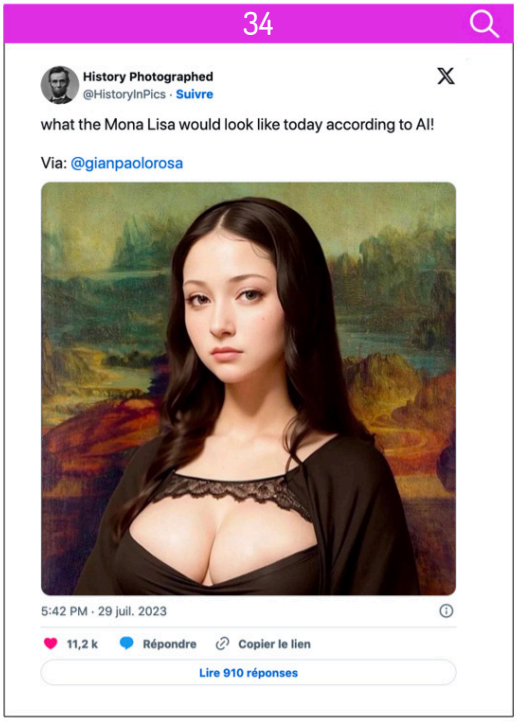

35

FIFI25
@25fifi Suivre

aussi loin qu'aucun homme Pesquet reconnaît que personnes jamais n'a posé un pied sur la lune ?!!!



9:50 AM · 31 août 2022

5 Répondre Copier le lien

Lire 6 réponses

36



37

Le Gorafi

SOCIÉTÉ

Les politiques demandent aux jeunes de laisser des sujets sérieux comme le climat aux grandes personnes

Paris – Face aux manifestations des jeunes contre le manque d'actions pour le climat, les politiques ont réaffirmé que ce sujet était l'apanage des seules grandes personnes. Reportage.

Publié le mar 15 Mar 2019 à 14h00
Par La Rédaction



« Cela suffit maintenant, vous ne savez pas de quoi vous parlez » a répliqué François de Rugy ministre de la transition écologique, soulignant que cette mobilisation n'était qu'une mode lancée par les réseaux sociaux . *« Des associations font manifester des jeunes alors qu'on sait que l'air urbain est très pollué, c'est indécent, de la mise en danger ! Ils râlent contre quoi, une hausse de 2 degrés des températures ? C'est pas non plus la mort »* ajoute un conseiller. *« Retournez dans votre chambre jouer sur votre PS4, faites confiance aux grandes personnes, on est responsable et adulte »* souligne un autre tout en rangeant discrètement dans son tiroir un rapport sur un nouveau bloc de la taille de la France qui venait de se détacher de l'Antarctique.

Paramètres cookies

38

https://www.mediapart

MEDIAPART S'abonner

À la Une Vidéos Le Club

NUMÉRIQUE ANALYSE

La nouvelle mode de la « désinfluence » sur les réseaux sociaux, une autre méthode de « greenwashing »

Depuis plusieurs mois, influenceurs et influenceuses en tous genres prônent la « non-consommation » sur TikTok et Instagram. Une méthode bien loin de l'engouement écologique affiché, qui s'inscrit en vérité dans la durabilité du capitalisme numérique et impose une réflexion sur notre utilisation des réseaux sociaux.

Jade Bourgery
26 février 2023 à 11h20

La lecture des articles est réservée aux abonné·es. Se connecter

« *Juste parce que vous mettez de jolis paquets autour de produits pourris ne veut pas dire que ce ne sont pas toujours des produits pourris.* » Rouge à lèvres et palette de fard à paupières à l'appui, une jeune tiktokeuse se lance dans une diatribe de 15 secondes sur les produits de beauté. Devant sa communauté de 923 000 abonné·es, la jeune femme explicite sous le mot-dièse #Deinfluencing le

39

Pôle Médias-numérique Ceméa

Nous avons le plaisir de vous informer que les films de la séance « Atelier du cinéma et productions de jeunes » du Festival International du Film d'Éducation sont visibles en ligne.
https://festivalfilmeduc.net/.../atelier-du-cinema-et.../
Merci de partager les liens des films dans vos réseaux !

Ces films ont été réalisés par des jeunes dans le cadre d'actions éducatives.... En voir plus



40

Sandrine Brie se sent en colère.

Vendredi, j'ai été victime de grossophobie.
Quatre adolescents, à peine âgés de 15-16 ans, ont cru bon de m'insulter et de me manquer de respect en raison de mon apparence physique. Ce qui me révolte le plus, ce n'est pas seulement les mots qu'ils ont utilisés, mais l'absence totale de respect dont ils ont fait preuve.

Si ces jeunes se permettent déjà de tenir ce genre de propos envers un adulte, je n'ose imaginer ce qu'ils sont capables de dire ou de faire envers leur... En voir plus



39 6 commentaires 4 partages

J'aime Commenter Envoyer Partager



Images à découper

41

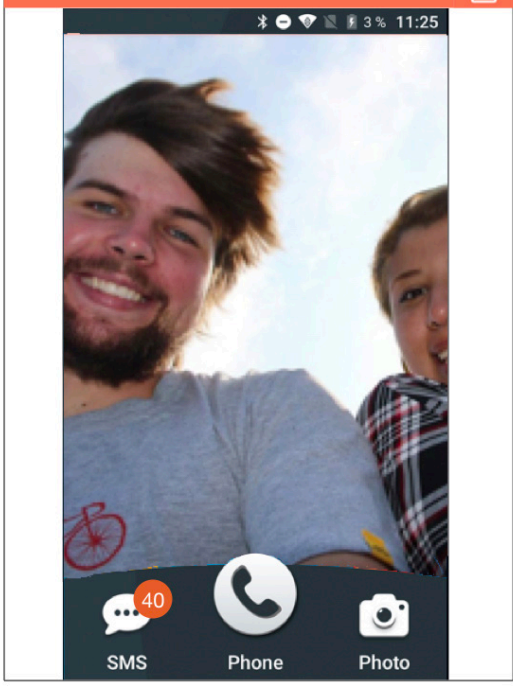

42



43



44

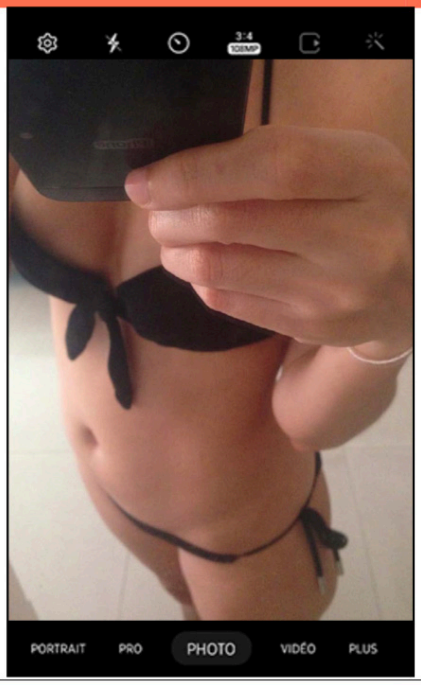

45

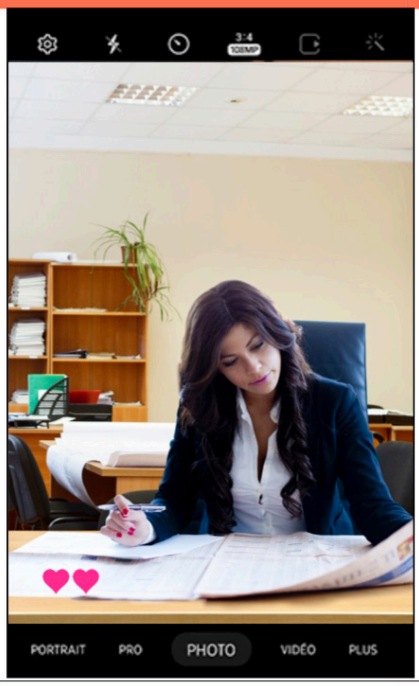

46



47



48



49



50



51

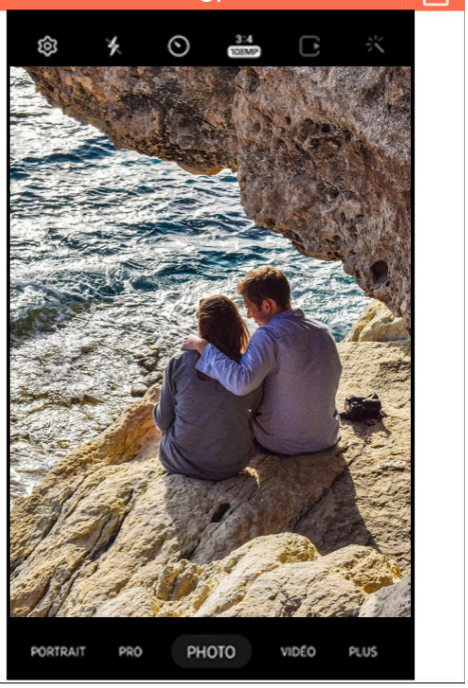

52

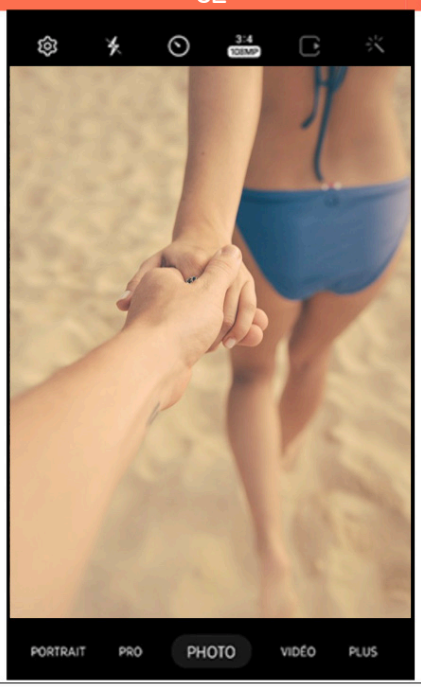

53



54

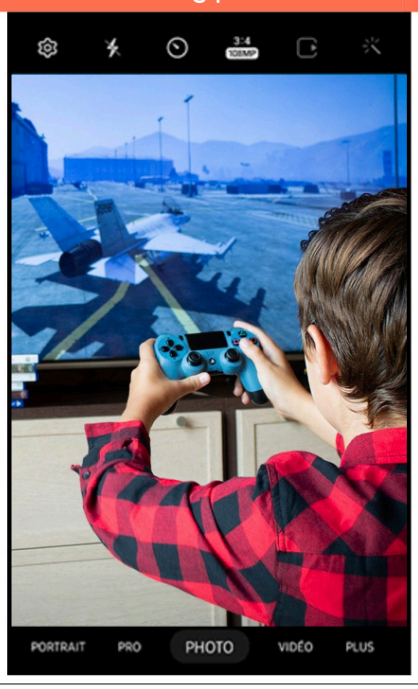

55



56



57



58

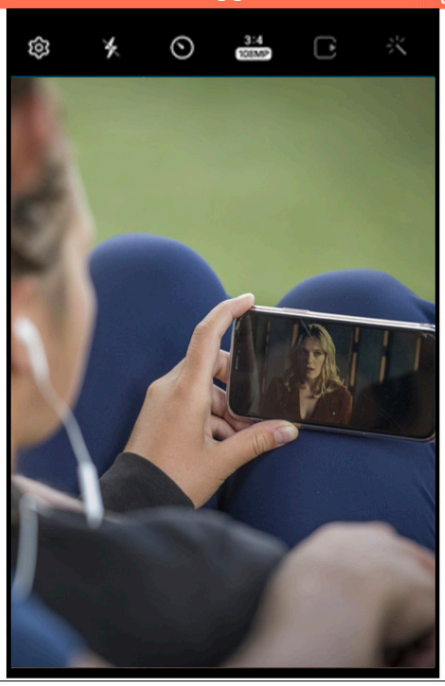

59

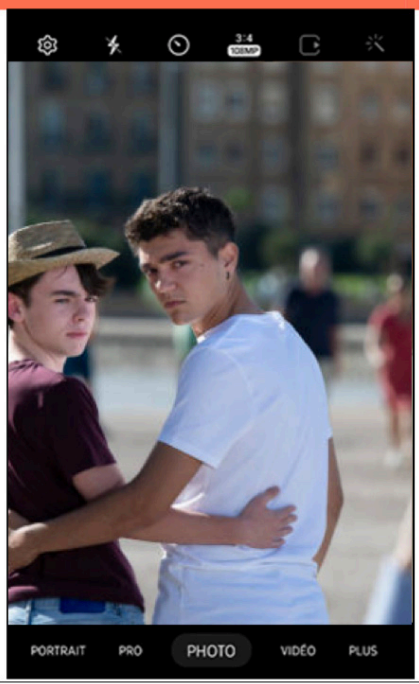

60

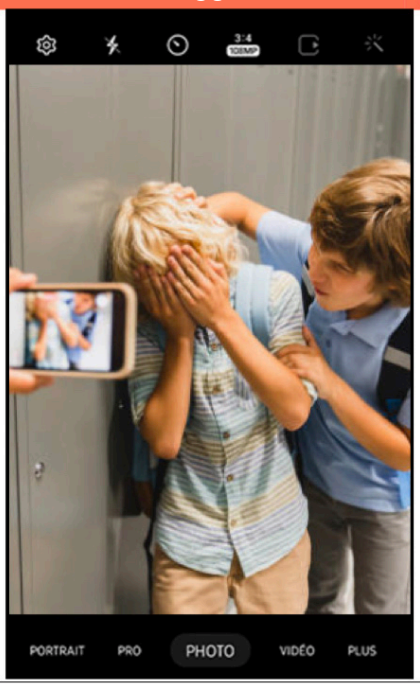


Je publie
Je like
Je commente
Je partage
Je ne partage pas
Je supprime
Je ne fais rien
Je signale à la plateforme
À l'auteur
À la personne représentée ou concernée par la publication
Je sauvegarde
Sur mon smartphone
Sur mon Cloud
Sur un DD externe
SMS
Phone
Photo
11:25

Ceméa France
24, rue Marc Seguin
75883 Paris Cedex 18

www.cemea.asso.fr

IMPRIM'VERT®
Imprimé par BAF-Paris sur papier 100% recyclé